

qu'aucune restriction n'ait été imposée au regard du retraitement.

La question était donc de savoir si, étant donné l'étude entreprise et la participation du Canada à celle-ci, et étant donné l'importance des divergences de vue, il était quand même possible de fournir les quantités de combustible répondant aux besoins de la CEE, compte tenu des réacteurs qu'elle possède actuellement, et de ses besoins. La solution vint, avant tout, de l'accord et des principes dont ont convenu le premier ministre et le chancelier Schmidt en juillet 1976: nous nous engagerions à reprendre les expéditions d'uranium vers la CEE aux conditions que j'ai mentionnées précédemment pendant la période d'évaluation ou pendant deux ans...

La question du veto

On prévoit qu'un accord faisant suite à celui-ci pourra être négocié pendant la période d'évaluation et l'année suivante. En gros, les choses en sont là. Nous serions prêts, dans le cas de l'Europe, à faire ce que j'ai mentionné... Le terme de veto, quelles que soient les circonstances, ne peut être employé qu'à regret. On avait tenu pour acquis que nous refuserions alors que nous désirions simplement, en particulier dans le cas de la CEE et des pays amis ou alliés, que l'on nous reconnaisse le droit de choisir.

C'est là une distinction d'importance. Si les députés veulent que nous refusions automatiquement, c'est donc qu'ils estiment que le retraitement ne devrait être autorisé en aucune circonstance. Or, le gouvernement juge qu'on ne devrait pas se prononcer maintenant à ce sujet. Nous suspendons donc la décision pour la période de l'évaluation ou pour deux ans, selon ce qui sera le plus court. Nous serons alors en position de négociateur, je l'espère, un accord à longue durée qui mettra en cause non seulement le Canada et la Communauté économique européenne, mais le Canada et l'ensemble de la communauté mondiale. Dans l'intervalle, toutefois, il n'est pas question de donner carte blanche. En premier lieu, dans l'état actuel des choses, très peu de matières nucléaires actuellement livrées en Europe ou susceptibles d'y être livrées dans les deux ou trois ans à venir seront vraisemblablement retraitées...

Les scientifiques nous diraient, je pense, que dans l'état actuel des connaissances techniques, il est probable que seule une proportion infime de matières nucléaires pourrait être retraitée en deux ou trois ans. Donc, en termes réels, il n'y a pas beaucoup de changement. Nous avons, par ailleurs, obtenu de la Communauté européenne qu'elle accepte de ne procéder à aucun retraitement sans nous consulter au préalable.

Bien sûr, certains se feront fort de rappeler que la consultation n'équivaut pas à la nécessité d'obtenir notre consentement. Je leur répondrai que nous traitons avec des amis et des alliés et non avec des gens que nous soupçonnerions normalement de vouloir nous tromper. Nous leur avons affirmé que s'ils convenaient d'engager de sérieuses consultations avec nous avant de procéder au retraitement de tout matériel nucléaire canadien, nous reprendrions les livraisons dans certaines circonstances, sous réserve de certaines conditions.

Il y avait évidemment un autre facteur dont nous avons dû tenir compte, notamment qu'il y avait déjà beaucoup de matériel nucléaire en Europe, du matériel qui avait été